

Réunion publique Villefranche-sur-Saône

Jeudi 5 décembre 2013 – 18h30

Personnes présentes à la tribune :

- M. Bernard PERRUT**, Maire de Villefranche-sur-Saône
M. Olivier MANDON, Conseiller délégué au développement durable et à la gestion des risques majeurs, Villefranche-sur-Saône
M. Daniel BRAYER, 1er Adjoint au maire de Limas
M. Noël BALLAY, Directeur de Bayer, Limas
M. Fabrice GAILLARD, Responsable d'activité de Rhône Saône Engrais, Villefranche-sur-Saône
M. Patrick POQUET, Préfecture du Rhône, directeur du SID-PC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)
M. Daniel BOUSQUET, Education nationale, Académie de Lyon
Mme Lydie BOSCH, SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) / Secrétariat de la campagne
M. Jean-Yves DUREL, (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Rhône-Alpes, responsable de l'Unité Territoriale Rhône-Saône
Commandant **Pascal PAYAN**, SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Rhône

Personnes présentes dans la salle :

- M. José MARTINS**, Responsable sécurité et technique, Rhône Saône Engrais
M. Didier CALLARD, Responsable du site, Rhône Saône Engrais
M. Clément SECCO Technicien sécurité environnement, Rhône Saône Engrais
M. Laurent PEYROT, Responsable du département production, Bayer
M. Gabriel MONLON, Responsable environnement et risques industriels, Bayer
M. Michel BOURGOGNE, Responsable département QHSE, Bayer
M. Christian FAVRE, Inspecteur d'établissements classés, DREAL, Unité Territoriale Rhône-Saône
Mme Yolène MARTIN, Secrétariat de la campagne

Animateur :

- Mme Isabelle CHARPIN**, APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) / Secrétariat de la campagne

Durée : environ 1h45
Environ 30 personnes

1. Introduction

Projection du clip vidéo de la campagne.
Accueil du public par M. le Maire de Villefranche-sur-Saône.
Présentation des personnes présentes à la tribune.

Le déroulement de la réunion est prévu en quatre points :

- Principes de la gestion du risque
- Présentation des établissements industriels
- L'alerte et les bons réflexes
- Présentation de la campagne d'information

2. Présentation des principes de la gestion du risque

M. Durel, responsable de l'unité territoriale Rhône-Saône de la DREAL, présente les axes de réduction du risque à la source et de maîtrise de l'urbanisation.

Un temps est accordé aux questions de compréhension.

- En plus des services de l'Etat, les assureurs font-ils des contrôles dans le cadre de la couverture des risques ?

M. Ballay, directeur de Bayer, informe qu'en matière de contrôle et de risques, trois interlocuteurs différents interviennent, en dehors de l'inspection du travail : la DREAL pour les services de l'Etat ; les organismes certificateurs, comme le bureau Veritas ; et les assurances. Il précise d'ailleurs que les assureurs sont consultés pour la mise en place du système de protection incendie, ainsi que le CNPP (Centre national de prévention et de protection) qui certifie les équipements de sécurité.

M. Poquet, du SID-PC 69, présente l'organisation en cas d'urgence et l'information préventive.

Ces deux thématiques ne suscitent pas de question.

3. Présentation des établissements industriels

M. Ballay, directeur de Bayer SAS, et M. Gaillard, responsable d'activité de Rhône Saône Engrais, présentent leurs établissements industriels respectifs, les produits et les risques majeurs associés, les mesures de prévention mises en place et les moyens de secours.

- Le site de Bayer ne fait-il que de la formulation ?
M. Ballay répond qu'en plus de la formulation, le site est amené à faire du conditionnement.
- En Allemagne, votre groupe utilise du phosgène, envisagez-vous d'en utiliser sur le site de Limas ?
M. Ballay souligne que le site de Limas est important pour le groupe pour son activité de formulation et de stockage. Il n'a pas vocation à faire de la synthèse (et donc à utiliser du phosgène) puisqu'il n'a pas les autorisations pour réaliser ce genre d'opération, que les activités de synthèse et de stockage ne peuvent être menées sur un même site, et que ce n'est pas la stratégie du groupe. Le phosgène servant à la synthèse de matière active, il n'est pas prévu que le site s'en dote.

Les questions sont désormais à l'attention de M. Gaillard, de Rhône Saône Engrais.

- Stockez-vous sur le port de Villefranche-sur-Saône des produits de Bayer ou d'autres produits ?
M. Gaillard répond que sur le site en question ne sont stockés que des engrais. D'autres sites sont destinés à stocker d'autres produits.
- En cas d'incident, qu'est-il mis en place sur le site de stockage, en particulier par rapport au risque d'épandage dans la Saône ?
Le site est sur rétention. A Belleville, nous avons un établissement Seveso Seuil haut dans lequel sont stockés des produits phytosanitaires, qui est également sur rétention.

- Quelle est la quantité d'ammonitrates sur le site de Rhône-Saône Engrais ?
Notre autorisation ne permet pas de dépasser 2400 tonnes d'ammonitrates vrac, répond M. Gaillard.
Il est ensuite indiqué que ce site est aujourd'hui un site de transit et que les engrais sont toujours manipulés sous couvert, y compris lors des chargements/déchargements.
- Qu'est-il prévu pour assurer la sécurité sur le site face au risque d'intrusion ?
Nous avons des détecteurs d'intrusion et nous sommes reliés à une société de gardiennage.
C'est également le cas sur le site de Bayer, précise M. Ballay.

4. **Présentation de l'alerte et des bons réflexes**

M. Poquet, du SID-PC 69, présente l'alerte et les bons réflexes.

- Les sirènes supposées être déclenchées tous les premiers mercredis du mois ne sont pas audibles sur Villefranche-sur-Saône. Sont-elles bien fonctionnelles ?
M. Poquet indique, qu'en plus de celles installées sur les sites Seveso, trois sirènes sont disposées sur la ville et reliées au système national d'alerte. Il rajoute qu'elles sont bien fonctionnelles mais que ce réseau de sirènes devient obsolète et qu'une réflexion est en cours au niveau national sur les systèmes d'alerte .
M. Mandon confirme que les sirènes fonctionnent correctement en déclenchement manuel et reconnaît que la modernisation du système demandera un peu de temps.
- Formateur premier secours, un homme de l'assistance fait part du constat et de son inquiétude quant au manque de diffusion de l'information sur les bons gestes à acquérir en cas d'accident majeurs.
Mme Bosc convient que la campagne d'information n'étant réalisée que tous les 5 ans, certaines personnes, comme les nouveaux arrivants, n'ont pas forcément toujours reçu l'information. Elle précise cependant que des outils destinés à relayer cette information ont été développés pour être utilisables par tous et ce, de façon pérenne : les communes ont des stocks de documents, notamment pour informer les nouveaux arrivants ; les associations ou formateurs dans le domaine des risques et de la sécurité ont vocation à être des relais et à utiliser les outils de la campagne, disponibles sur le site www.lesbonsreflexes.com ; des actions pérennes ont été développées avec l'Education nationale et se poursuivront dans le cadre des activités scolaires.
Le secrétariat de la campagne est ouvert à toute proposition susceptible d'améliorer le relais de cette information.
- Ne serait-il pas souhaitable, pour la population, de faire sonner la sirène durant toute la durée de l'accident, et pas uniquement pendant 5 mn (3*1mn41) ?
Comme le précise M. Poquet, la sirène est déclenchée avant tout pour lancer l'alerte. Elle peut être réitérée si nécessaire. Cependant, il ne semble pas envisageable de la laisser sonner sans arrêt en raison de la panique qu'elle pourrait créer et de la gêne qu'elle pourrait occasionner pour les riverains.
Par ailleurs il existe d'autres moyens d'alerte. Ainsi, il est indiqué que sur les communes de Villefranche-sur-Saône et Limas, des systèmes d'appels téléphoniques d'alerte ont été mis en place. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les procédures en cas d'alerte sont régulièrement testées.

5. Présentation de la campagne d'information

Mme Bosc, du SPIRAL, présente la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs.

- Le site Rhône Saône Engrais est-il concerné par un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) ?
Les CLIC, devenus maintenant CSS (Commissions de Suivi de Site), s'imposent aux établissements Seveso seuil haut pourvus d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention). Un établissement soumis à simple autorisation, au titre de la législation des installations classées, n'a pas l'obligation d'avoir une CSS.
M. Favre, inspecteur d'établissements classés à la DREAL, ajoute que le site Rhône Saône Engrais n'a pas l'obligation d'un site Seveso seuil haut, mais que la mise en place d'un PPI pour ce site a cependant été décidée par le Préfet du fait de l'étendue du rayon de risque.
- L'entreprise de stockage de grains, qui s'est récemment agrandie (silos de stockages) est-elle concernée par le risque industriel ?
A la connaissance de M. Gaillard, ce site n'est pas concerné par le risque industriel, ni par un PPI. Ils sont uniquement soumis à autorisation au titre des installations classées.
M. Payan, commandant au SDIS, précise que dans le cadre de la procédure d'autorisation, le SDIS est sollicité sur l'accessibilité des secours et la défense extérieure contre l'incendie et qu'à ce titre il émet des prescriptions qui sont ensuite reprises intégralement dans l'arrêté d'autorisation.
- Le site de Bayer jouxte la voie ferrée. Est-il prévu un plan spécial avec les chemins de fer afin d'éviter qu'un accident sur la voie n'entraîne un accident sur le site ?
M. Ballay confirme la présence d'un plan prenant en compte les impacts entre site et voie ferrée, mais précise qu'il s'intéresse davantage aux effets qu'un incident sur les installations de Bayer pourrait avoir sur la voie ferrée qu'à l'inverse.
Le même type de plan existe avec EDF, du fait du passage d'une ligne haute-tension sur le site industriel.

Le clip proposé par l'IRMa faisant un focus sur la consigne de la mise à l'abri est projeté.

M. Mandon informe qu'un document lié aux risques majeurs sur Villefranche-sur-Saône, réalisé par la mairie, sortira courant 2014. Il remercie ensuite les intervenants et clôture la réunion.